

Covid-19, développement économique et quartiers populaires, le jeudi 25 juin 2020, à 9h30, en visio-conférence
(/rencontre/covid-19-developpement-economique-et-quartiers-populaires-le-jeudi-25-juin-2020-9h30-en)

Chapo

La pandémie de coronavirus et le confinement ont, au-delà des impacts sanitaires et sociaux, fortement perturbé l'activité économique, notamment dans les quartiers où le tissu économique et entrepreneurial était déjà fragile. Les problématiques sanitaires s'éloignant, la crise économique qui s'annonce fait craindre que ce soit une nouvelle fois les territoires les plus fragiles qui souffrent le plus.

Dans ce contexte, Labo Cités souhaite réunir les acteurs du développement territorial en Auvergne-Rhône-Alpes pour offrir un espace d'échanges autour des difficultés et des enjeux de la relance économique dans les quartiers prioritaires.

Nous vous proposons ainsi une visio-conférence de 2 heures sur zoom avec pour objectif d'aborder notamment ces questionnements :

- Quelles sont les difficultés spécifiques de l'activité économique en quartier politique de la ville suite au confinement (recours aux aides par les entreprises, accès au numérique et à son usage, économie informelle, chômage...) ?
- Quel rôle la collectivité peut-elle jouer auprès des acteurs économiques des quartiers de la politique de la ville ? Au-delà des mesures d'aides spécifiques, quelles mesures peuvent relancer l'activité économique et permettre davantage de résilience aux crises ?

Objectifs de la rencontre

- Offrir un espace d'échanges aux professionnels évoluant dans les champs du développement économique, de l'emploi et de la politique de la ville
- Organiser l'échange autour des difficultés rencontrées, mais aussi des leviers, des pistes d'actions mis en œuvre sur vos territoires

Public

Chargé.e.s de projet politique de la ville, développeurs économiques et territoriaux

Animation

David Guillerm, chargé de mission économie, emploi à Labo Cités

Cette rencontre sera enregistrée dans la perspective d'une capitalisation.